COMMUNE DE CLEGUEREC

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 FEVRIER 2012

L'an deux mil douze le vingt et un Février, le conseil municipal de la commune de CLEGUEREC dûment convoqué s'est réuni à 19h30 en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Marc ROPERS, le Maire.

Date de la convocation : 14 Février 2012

ETAIENT PRESENTS : ROPERS Marc, Maire, LE FORESTIER Maryvonne, LE BOTMEL Didier, LORANS Marie-France, JOUANNO Alain, LE DOUARON Murielle, YSOPT Armel, adjoints ; RAFLE Michèle, AUFFRET Martine, LE NECHET Rémi, LE CRAVER Pascal, ROBIC Yolande, RIGAL Nicolas, LE BELLER Christiane, LE SOURNE Jean Marc, JOUAN Alexandre (arrivé à 20h00).

ETAIENT ABSENTS :

Madame ROBIC Marie-Annick a donné pouvoir à Monsieur YSOPT Armel.
Monsieur ROBIN Xavier a donné pouvoir à Madame AUFFRET Martine.
Monsieur LORANS Michel a donné pouvoir à Monsieur JOUANNO Alain.
Madame MEHEUST Isabelle a donné pouvoir à Monsieur LE NECHET Rémi.
Madame TEFFO Christine a donné pouvoir à Madame LE DOUARON Murielle.
Monsieur REGNIER Olivier a donné pouvoir à Madame LE BELLER Christiane.
Madame HAQUIN Corinne, conseillère municipale, a démissionné le 1er août 2011.

Madame LORANS Marie-France a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 14 Décembre 2011 est adopté à l'unanimité, sans aucune observation, ni remarque.

A la demande du Maire un point supplémentaire a été rajouté à l'ordre du jour à l'unanimité, sans avis contraire et abstention :

- Aménagement de la dette de B.S.H – proposition de substitution de garantie.

Questions Diverses

Étude diagnostic éclairage public – Présentation S.D.E.M

Présentation du diagnostic 2011 sur l'éclairage public communal réalisé par le S.D.E.M et le bureau d'étude S.O.G.R.E.A.H. Présentation réalisée par Melle Herisset du S.D.E.M. (cf. power point de présentation).
Un point est fait sur l'état du parc (luminaires et armoires) et des consommations (déclenchement, coupure nocturne et coupure totale), puis sur les économies d'énergie et les investissements à prévoir, et enfin une analyse des contrats concernant l'éclairage public (contrat E.D.F et Contrat de maintenance) sera présentée.

Délibérations

Commission des impôts directs de Pontivy Communauté – Nomination titulaire et suppléant

Pontivy Communauté a l'obligation de créer une commission des impôts directs suite à la réforme de la taxe professionnelle.

Cette commission intercommunale des impôts directs s'occupera en lieu et place de la commission communale des impôts directs de tous ce qui traite de la fiscalité professionnelle (évaluation des locaux commerciaux).

Par conséquent, il convient de nommer un titulaire et un suppléant pour siéger au sein de la commission intercommunale des impôts directs.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants:

1. De nommer Monsieur JOUANNO Alain comme titulaire à la commission intercommunale des impôts directs.

2. De nommer Monsieur YSOPT Armel comme suppléant à la commission intercommunale des impôts directs.

Transfert de compétences – Évaluation des charges transférées

La commission locale d'évaluation des charges transférées (C.L.E.C.T) de Pontivy Communauté s'est réunie les 7 et 23 novembre 2011 pour procéder à l'évaluation des charges consécutives aux transferts des compétences « Fourrières animales » et « Petite Enfance » et aux charges transférées à la commune de Gueltas suite à la décision de restituer en l'état et à la date du 1er janvier 2011 le bâtiment « maison de l 'environnement ».

Par délibération, le conseil communautaire lors de sa séance du 20 décembre 2011 a délibéré pour arrêter les montants des différentes charges transférées et pour adopter le tableau des attributions de compensation définitives pour l'année 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants:

1. De se conformer aux propositions de la C.L.E.C.T et d'arrêter :
    - le montant des charges transférées à Pontivy Communauté dans le cadre du transfert des compétences « Fourrières animales » et « Petite Enfance » comme suit :

Fourrières Animales :

Le montant total de la charge transférée est arrêté à 13 096,20 €. Le décompte par commune s'effectuera sur la base de la population municipale au 1er janvier 2011.

Petite Enfance :

Pour les relais assistants maternels : la charge transférée est entièrement supportée par Pontivy Communauté.

Pour la Halte Garderie de Cléguérec : le montant de la charge transférée est arrêté à 48 371,56 €.

Pour la Halte Garderie de Pontivy : le montant de la charge transférée est arrêté à 50 456,91 €.

Pour la Crèche de Pontivy : le montant de la charge transférée est arrêté à 102 293,67 €.

- le montant des charges transférées à la commune de Gueltas dans le cadre de la restitution du bâtiment « maison de l'environnement » est arrêté à 10 788,29 €.

2. D'adopter le tableau des attributions de compensation définitives pour l'année 2011 joint à la délibération n°06-CC20.12.11 du conseil communautaire de Pontivy Communauté.

Observations : Alain JOUANNO explique que le montant de charge concernant la Halte Garderie de Cléguérec sera déduit de l'attribution de compensation de la commune. Par contre, concernant le relais assistantes maternels, Pontivy Communauté prend à sa charge le coût du transfère (environ 20 000,00 €) et n'impactera pas les communes.

Clôture du budget lotissement Park Kerlann

Lors du vote des budgets en mars 2011, il est apparu que le budget Park Kerlann arrivait à terme. La commune a donc voté, le 23 mars 2011, le compte administratif 2010 du budget Park Kerlann.

Lors de l'approbation compte administratif du budget annexe Park Kerlann, il avait été constaté aucun excèdent ni déficit à reporter au budget général. Il est à préciser que toutes les opérations comptables ont été réalisées.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants:

1. De clôturer les comptes budget annexe – lotissement Park Kerlann au 31 décembre 2010.

Clôture du budget lotissement Park Kerménaven

Il apparaît que le budget annexe – lotissement Park Kerménaven est à clôturer. Il est à préciser que toutes les opérations comptables ont été réalisées.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants:

1. De clôturer les comptes budget annexe – lotissement Park Kerménaven au 31 décembre 2011.

2. Dit que le compte administratif sera voté après le 31 décembre 2011 au vu du compte de gestion 2011.

Observations : Alain JOUANNO explique que l'on ne vote pas les comptes administratifs mais que l'on acte la clôture de budget annexe, qui concerne des lotissements communaux.

Demande de subvention – D.E.T.R – Travaux rénovation école publique

La commune a pour projet de réaliser des travaux de rénovation et d'extension de son école publique. Dans le cadre du financement de ce projet, il est possible de solliciter auprès des services de l'état une subvention au travers de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R).

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants:

1. De solliciter la subvention D.E.T.R auprès des services préfectoraux pour l'année 2012 pour la réalisation de ces travaux ;

2. De valider le plan de financement ci-joint :

Organismes de financements	Montant subvention demandées (H.T)
D.E.T.R - État	188 000,00 €
Conseil Régional de Bretagne	100 000,00 €
Conseil Général du Morbihan	75 000,00 €
Emprunt - Commune	476 450,00 €
TOTAL	839 450,00 €

Règlement intérieur de la Médiathèque

Afin de mettre à jour le règlement intérieur de la médiathèque suite à des offres de services qui ont changé et l'évolution de la réglementation en vigueur, il est proposé un nouveau règlement intérieur pour la médiathèque.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants:

1. D'adopter le règlement intérieur de la médiathèque (ci-joint en annexe) ;

2. De rendre applicable immédiatement le règlement intérieur de la médiathèque.

Observations : Murielle LE DOUARON explique que le règlement intérieur a été remis à jour et notamment pour les nouveaux services comme les D.V.D. (lecture de l'article du règlement) et l'article 20 concernant la réglementation sur l'utilisation à internet au regard des recommandations de la C.N.I.L. Martine AUFFRET précise que les tarifs sont votés à part mais le règlement intérieur fait référence aux délibérations prises pour la tarification.

Nom de Rue – Lotissement Les Hauts de Kerménaven

Au niveau du lotissement les hauts de Kerménaven, il n'existe aucun nom de Rue au niveau des habitations. Afin de faciliter la localisation, il est donc proposé, après information des habitants, de nommer les Rues de la façon suivante (plan ci-joint) :

- Prolongation de la Rue du Paradis ;
- Rue Docteur Louis Mayeux ;
- Rue Arsène Bigno

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants:

1. D'attribuer les noms de rues suivants (plan ci-joint):
   - Prolongation de la Rue du Paradis ;
   - Rue Docteur Louis Mayeux ;
   - Rue Arsène Bigno.

2. D'autoriser le Maire à procéder à l'acquisition des plaques de rue et à la numérotation ;

3. De donner pouvoir au Maire pour procéder à toute démarche administrative pour ce dossier.

Observations : Le Maire explique que suite à une réunion de quartier, il a été demandé à ce que les rues soient nommés pour faciliter les localisations des habitations.
Maryvonne Le Forestier précise que les panneaux seront en bilingue et que les descendants ont été contactés pour avoir leur accords.

Création et modification de postes

Suite à la réorganisation de plusieurs services, il convient de créer les postes suivants :

- Adjoint technique 2ème classe à temps complet : pérennisation d'un poste au service technique ;
- Adjoint patrimoine 2ème classe à temps complet : création d'un poste à la médiathèque suite à des transferts de missions au responsable médiathèque ;

Et il convient de modifier le poste suivant :

- Adjoint administratif 2ème classe temps non complet (20/35ème) → adjoint administratif 2ème classe à temps complet : réorganisation du service accueil avec augmentation du temps de travail du 2ème poste d'accueil.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants:

1. De modifier et créer les postes cités ci-dessus.

2. De modifier le tableau des effectifs comme suit.

Cadres d'emplois	Grades	Nombres de postes
Filière Administrative		**4**
Attaché Territorial	Attaché	1
Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint Administratif 1ère classe	1
	Adjoint Administratif 2ème classe	2
Filière Technique		**18**
Technicien Territorial	Technicien	1
Agents de maitrise territoriaux	Agent de maitrise principal	1
	Agent de maitrise	1
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal 1ère classe	1
	Adjoint technique principal 2ème classe	2
	Adjoint technique 1ère classe	2
	Adjoint technique 2ème classe	10
Filière Culturelle		**2**
Adjoints territoriaux du patrimoine	Adjoint du patrimoine 2ème classe	2
Filière Animation		**1**
Adjoints territoriaux d'animation	adjoint d'animation 1ère classe	1
Filière Sociale		**2**
ATSEM	Agent spécialisé de 1ère classe des Écoles Maternelles	1
	Agent spécialisé de 2ème classe des Écoles Maternelles	1
Filière Police		**1**
Agents de police municipale	Brigadier	1
TOTAL		**28**

Remboursement des frais de déplacement, repas et hébergement des agents communaux

Les agents publics territoriaux se déplaçant pour les besoins du service hors de la résidence administrative ou familiale peuvent prétendre, sous certaines conditions, à la prise en charge par la collectivité employeur des frais de repas et d'hébergement ainsi que des frais de transport occasionnés par leurs déplacements temporaires.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants:

1. La prise en charge des frais de déplacements temporaires des agents relevant de la commune sous réserve des indemnités versées par un établissement ou un centre de formation.

2. De fixer pour ce qui relève de sa compétence, conformément aux dispositions réglementaires les encadrant, les modalités et conditions de prise en charge des frais de déplacements temporaires des agents publics territoriaux titulaires et non titulaires de la collectivité de Cléguérec, comme suit :
   - Frais de repas : le taux de remboursement des frais est forfaitaire et déterminé par arrêté ministériel (actuellement 15,25 € /repas).

   - Frais d'hébergement : Il est proposé de fixer de manière générale le taux à 40,00 €.

   - Frais de déplacement : L'administration doit choisir le moyen de transport le moins onéreux et lorsque l'intérêt du service l'exige, le plus adapté à la nature du déplacement. Le montant alloué, par kilomètre, dépend de la puissance fiscale et de la distance parcourue du 1er janvier au 31 décembre de chaque année (arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques).

Distance	Véhicules ≤ 5 CV	Véhicules de 6 et 7 CV	Véhicules d'au moins 8 CV
Jusqu'à 2 000 km	0,25 € par km	0,32 € par km	0,35 € par km
De 2 001 à 10 000 km	0,31 € par km	0,39 € par km	0,43 € par km
Après 10 000 km	0,18 € par km	0,23 € par km	0,25 € par km

3. Pour une durée limitée, lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte de situations particulières, des règles dérogatoires au caractère forfaitaire des taux des indemnités de mission peuvent être fixées. Elles ne peuvent en aucun cas conduire à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée.

4. Il appartient au Maire d'apprécier l'opportunité de procéder au remboursement dérogatoire sur l'engagement du bénéficiaire à rechercher la restauration et/ou l'hébergement adapté(s) à la nature du déplacement et présentant le meilleur rapport qualité/prix.

Projet R.T.E – Validation de la proposition

La société Réseau de Transport d'électricité (R.T.E) a pour projet la création d'une liaison souterraine de 225 000 volts entre les postes de Calan, Mûr de Bretagne et Plaine Haute. Le début des travaux est prévu pour l'été 2015.

Ce projet devrait permettre de sécuriser le Nord et le Centre Bretagne en matière d'acheminement de l'électricité.

L'avis du conseil municipal est sollicité concernant le choix de passage de la liaison souterraine sur son territoire (voir plan ci-joint).

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants:

1. De proposer comme passage de la liaison souterraine, le fuseau se situant le plus à l'Est dont le tracé passe par les lieux-dits suivants Le Château, Kericunff, Bel Avenir.

Observations : Le Maire fait suivre un dossier aux conseillers municipaux qui sera à leur disposition en mairie. Il précise que tous le réseau sera en souterrain.
Alain JOUANNO précise que les indemnités des travaux ne sont pas encore définit et son en discussion à la chambre agricole. Il tiendront compte de la période des travaux par rapport au période d'exploitation. En passant, le plus à l'Est, on ne dérange le moins possible et il vont essayer d'être au plus droit dans leur linéaire. De plus dans l'avenir, il y aura des contraintes pour les futurs construction à proximité de la future ligne. Par conséquent, plus la ligne est éloignée du bourg plus on sera tranquille pour les extensions du bourg.
Martine AUFFRET demande si le tracé définitif sera représenté en conseil municipal.
Le Maire précise que bien entendu il sera présenté et de toute façon une enquête publique aura lieu. De plus, E.D.F dans ses marchés publics essaient de faire travailler les entreprises locales.
Christiane LE BELLER demande si un privé peut s'opposer au projet.
Le Maire précise que pour le principe cela est possible mais dans le projet une déclaration d'utilité publique est dans le projet. Par conséquent, a priori, un particulier a peu de chance d'avoir gain de cause devant un tribunal.

Carte multiservice – Pertes et Vols – Conditions de remplacement et tarification

Les services périscolaires vont modifier le système de fonctionnement en ce qui concerne les inscriptions, suivi des consommations et paiement des différents services au mois d'avril 2012.

Pour permettre au service de facturer le remplacement d'un badge perdu ou volé, le conseil municipal doit prévoir les tarifs applicables.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants:

1. D'adopter les tarifs suivants :
    - Délivrance du badge lors de la 1ère inscription : gratuit
    - Remplacement du badge après le premier vol ou perte : gratuit
    - Remplacement du badge lors des pertes ou vols suivants : 5,00 €

2. L'entrée en vigueur des tarifs se feront le 23 avril 2012.

Observations : Didier LE BOTMEL rappel qu'un concours de dessin a eu lieu. Dans le projet de carte, 7 dessins d'enfants ont été intégrés. Grâce au travail du responsable médiathèque, un montage des dessins a été fait pour le badge.
De plus, l'installation des bornes est en cours pendant ces vacances. Enfin une réunion publique aura lieu le 27 mars 2012 à 20h00 à la Salle des fêtes. Le système sera mis en place au retour des vacances de pâques. Les inscriptions des familles sont à refaire et à retourner en mairie pour que les enfants est leur badge et puisse utiliser les services.
Armel YSOPT demande si le badge suit l'enfant ou pas.
Didier LE BOTMEL précise que la carte suivra l'enfant durant toute sa scolarité jusqu'à son départ au collège.
Christiane LE BELLER pose la question de la réutilisation des cartes.
Didier LE BOTMEL précise que cela doit être possible on posera la question à la société.
Martine AUFFRET pour les adultes auront une carte.
Didier LE BOTMEL précise que pour les adultes un pointage sera fait à la cantine et saisie dans le logiciel pour le suivi de leur compte.

Attribution Marché Public – Diagnostic accessibilité

Une procédure d'appel d'offre a été lancée pour la réalisation du diagnostic accessibilité.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 21 février 2012 et a analysé l'ensemble des dossiers reçus puis a retenu comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, celle de la société Socotec pour un montant de 8 750,00 € H.T soit 10 465,00 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants:

1. De retenir l'Entreprise proposée par la commission d'appel d'offres pour le marché pour lequel l'entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

3. Dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget 2012 de la commune.

Observations : Le Maire précise que plusieurs sociétés ont été contactées mais que seulement deux sociétés ont répondu. Beaucoup de sociétés ont répondu qu'elles ne pouvaient répondre au marché.
Maryvonne LE FORESTIER précise qu'une commission accessibilité a été mise en place et aura à traiter de cette problématique.
Christiane LE BELLER demande si les commerces devront être aux normes.
Maryvonne LE FORESTIER précise que pour 2015 les commerces devront aussi être conforme en terme d'accessibilité.
Le Maire précise que suite au diagnostic des préconisations seront faites et des investissements seront à prévoir. Mais peut être que tous ne sera pas réalisable dans l'immédiat et qu'un plan pluriannuel sera à prévoir.

Prise en charge travaux Chapelle Saint Jean

Le comité de la Chapelle de Saint Jean sollicite auprès du conseil municipal la prise en charge des travaux de menuiseries.

Ce dernier sollicite l'autorisation de réaliser ces travaux pour un montant total de 284,00 € HT soit 339,66 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants:

1. D'autoriser le Comité de Chapelle à réaliser les dits-travaux.

2. D'autoriser le Maire à payer la dite facture et d'émettre un titre de paiement à l'encontre du Comité de chapelle pour le montant de 284,00 € HT.

Reclassement de voirie départementale en voirie communale

Après la création de la déviation Nord de Pontivy, le conseil général du Morbihan souhaite transférer une partie de sa voirie départementale actuelle au profit de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants:

1. De classer la voirie départementale R.D 764 du PR75-705 au PR78-712 pour 3,037 km en voirie communale.

2. De classer la voirie départementale R.D 15 pour 404 m en voirie communale.

Observations : Le Maire précise que la voirie qui sera récupérer date au plus de 2003. Il est difficile de s'opposer à ce transfert car cela revient de s'opposer à la réalisation de la future déviation. Sur le calendrier des travaux, d'avril à mai, un premier tronçon sera réalisé en attendant de résoudre plusieurs contentieux ou problématiques. Début 2016, la déviation devrait être ouverte en totalité.
Alexandre JOUAN demande si les voiries sont récupérées avant ou après réalisation des travaux.
Le Maire précise que l'on récupéra la voirie une fois que la déviation sera ouverte à la circulation.

Aménagement de la dette de B.S.H – Proposition de substitution de garantie

La commune de Cléguérec et le conseil général du Morbihan sont garants à hauteur de 50% chacun de l'emprunt réaliser par B.S.H.

B.S.H souhaite revoir l'aménagement de sa dette et sollicite que le Conseil Général du Morbihan soit l'unique garant à hauteur de 100 % de l'emprunt.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants:

1. D'accepter le principe de substitution de la garantie du Conseil Général du Morbihan à celle de la garantie communale.

2. D'autoriser le Maire à signer tous documents afférents à cette substitution.

Questions Diverses

Présentation badge multiservice – date à retenir

Présentation du badge des enfants suite au concours de dessin. Date à retenir : Réunion publique aux parents le 27 Mars 2012 à 20h00 à la Salle des fêtes.

Date à retenir – Prochain Conseil Municipal

Prochain Conseil Municipal le 28 mars 2012 à 19h00 – vote des budgets.

La Poste – Fermeture du lundi

Le Marie informe le conseil municipal de l'évolution des discussions concernant l'ouverture de La Poste. Suite à une réunion le 10 février 2012 avec la directrice régionale de La Poste et Monsieur Le Député, il semblerait que la décision de fermeture du lundi change et que La Poste serait ouverte le lundi matin.
L'association des maires de France a envoyer un courrier pour préciser que l'état va donner davantage à La Poste pour assurer le service postal. Et par conséquent, on va demander à récupérer le lundi après-midi.

Animations culturelles

Samedi 25 février Matin : Matinée jeux à la médiathèque avec déjà 20 inscrits. Activités ouverte au petits et grands.

Semaine de la Saint Patrick : Semaine réalisée en collaboration avec une association. Il y aura une exposition photos à la médiathèque, une veillée contée à la médiathèque (aussi dans le cadre de la semaine de la poésie), projection de films pour les écoles et soirée d'animation réalisée par une association avec notamment un concert.

Aménagement des entrées de bourg

Christiane LE BELLER demande au Maire s'il y a des avancés concernant le rond point du Clandy.
Le Maire précise qu'une réunion de terrain est prévu le 28 février 2012 à 10h00 pour faire le point sur les solutions envisagées en présence du Cabinet Nicolas et du Conseil Général du Morbihan. Ce dernier doit rendre un avis pour débloquer la situation et lancer la réalisation des travaux. Ces affaires sont très longues à aboutir.
Au niveau du Clandy, le projet risque de changer. Il serait peut être proposé de faire des plateaux cours avant le carrefour pour ralentir et part la situe de réaliser un rond point franchissable.

Chemin piétonniers -P.D.I.P.R

Concernant le projet de chemin de randonné, des travaux ont commencés (réalisation de pont par les chantiers natures). Les travaux devrait durée deux mois.

Travaux école publique

Prochaine réunion le 28 février 2012 à 18h00 en Mairie pour valider les plans définitifs.

Maison Médicale

Une réunion avec l'E.P.F (établissement public foncier) pour faire le point sur les acquisitions de terrains et ont devrait passer en commission régionale au mois de mars 2012. Le dossier devrait donc avancer.

Conflits Associatifs

Il a été évoqué des problèmes de conflits entre deux associations concernant l'occupation de salle.